

CA de l'université de Nantes le 3 septembre 2021

Une nouvelle fois, la liste « Ensemble » est du côté de la majorité des collègues !

Résumé : la consultation lancée par la présidence sur la mise en œuvre ou non à l'université de 3 articles de la LPR (chaires de professeur juniors, recrutement hors CNU et CDI de mission scientifique) montre l'opposition des collègues (de 62 % à 81 % d'avis exprimés contre). Malgré cela, « NUD » défend la mise en place de certains de ces articles, tandis qu'« Ensemble » s'y oppose sans ambiguïté.

En introduction, la présidente donne quelques informations sur la rentrée.

Une circulaire ministérielle sur les modalités sanitaires de la rentrée a été reçue le 5 août. Tous les étudiants sur les campus, inédit depuis un an et demi. Ces questions seront discutées dans un CHSCT spécial consacré à la situation sanitaire à la rentrée.

Question « Ensemble » sur la Vaccination des étudiant-es : mise en place de centres de vaccination sur les campus ? Réponse : une réunion a eu lieu avec le rectorat et l'ARS fin août à ce sujet. Le recteur a dit que l'appréciation pouvait être locale. Compte tenu du taux de vaccination en Pays de la Loire et de la disponibilité très forte des centres de vaccination dans la région, des centres de vaccination sur les campus ne sont pas prévus pour l'instant. L'université se tient prête le cas échéant.

Question « Ensemble » : qu'en sera-t-il du contrôle des Pass sanitaires sur les colloques ? Réponse : réflexion sur les personnes qui pourront le faire. Ce sera fait par les agents de sécurité Securitas ; à défaut, l'organisateur de l'événement désignera des personnels de l'université en charge du contrôle. Mise à jour à venir de l'arrêté permettant de désigner ces personnes.

UNSA : demande de matériel (smartphones) pour effectuer le contrôle des Pass quand ce sera nécessaire.

Ordre du jour du CA : loi de programmation de la recherche.

Certaines dispositions sont à appliquer localement (ou non). L'équipe présidentielle s'était engagée à consulter les personnels à ce sujet. Une enquête a été mise en place avant l'été + une discussion dans les conseils.

Le CA de vote sur la LPR aura lieu le 17 septembre.

Le chargé de mission démocratie, A. Leclerc, rappelle les modalités de consultation. Cela a permis de dresser une cartographie des arguments plutôt que d'enregistrer un rapport de forces.

348 personnes sont allées sur la plateforme, dont 258 ont participé à la consultation. À cela s'ajoutent les participations aux réunions des conseils qui ont débattu de ce sujet (dont la moitié environ ont également participé à la consultation en ligne).

Les articles 4 (chaires de professeur juniors), 5 (recrutement hors CNU) et 9 (CDI de mission scientifique) de la LPR étaient soumis à la consultation.

Les avis formulés ne peuvent pas être considérés comme une image exacte de l'ensemble de l'université.

Article 4 : 78 % d'avis négatifs/22 % positifs.

A. Leclerc présente les arguments : ceux qui sont pour mettent en avant l'idée que cet outil est un outil d'attractivité, mais il nécessite un cadrage.

Article 5 (recrutement hors CNU) : rejet très massif. 81 % d'avis négatifs/19 % positifs.

Article 9 (CDI de mission scientifique) : 62 % contre/38 % pour.

Conclusion : la participation est mesurée. On ne peut pas dire que c'est à l'image de l'ensemble du corps de la communauté universitaire. Les consensus (selon A. Leclerc) :

– Le recrutement hors CNU fait l'objet d'un rejet massif, dans les avis exprimés et dans les arguments y compris pour.

– Chaires de professeur juniors : soit rejeter le dispositif soit le cantonner pour qu'il soit résiduel et l'encadrer dans son fonctionnement

– La consultation ne donne pas un résultat clair sur le CDI de mission d'après A. Leclerc. Considéré soit comme un faux CDI, soit comme un moindre mal.

Discussion sur l'article 4 (Chaires de professeur juniors) :

« Ensemble » : Tout d'abord, en ce qui concerne la consultation et le poids qu'on peut lui donner cela est vrai pour toutes les consultations. Pour les chaires junior, on ne partage pas la lecture qui est faite. Il est évident que le rejet de ce dispositif est clair. Ce n'est pas parce que certains qui ont voté pour (minoritaires) ont proposé des aménagements que ça rend le dispositif acceptable. Ça prouve juste que même les « pour » sont méfiants ! Ce qui est évident c'est que la majorité des participants ont clairement voté contre.

« NUD » : la LPR ne doit pas être rejetée en bloc, malgré toutes les réserves qu'on peut avoir. Risque d'un système à deux vitesses. Ce dispositif peut aider des individus et il ne faut pas rougir de favoriser l'excellence. Il faut mettre en place un cadrage fort, précis des 3 articles. Partage les inquiétudes des collègues, mais pour trouver les moyens il faut avoir une attitude constructive. L'HDR doit rester exigible. Mais ce dispositif est intéressant pour « nous »

A. Leclerc : Chez tous les participants il est clair « qu'en aucun cas le dispositif ne peut devenir la voie normale. Cela doit rester un dispositif résiduel ». Attention, juridiquement, exiger une HDR ne sera sans doute pas possible.

« Ensemble » : pour qui ces dispositifs sont-ils intéressants ? Qui est le « nous » dont on parle ? Les jeunes collègues qui vont postuler auront-ils un jour des postes stables ? Déjà nous n'avons pas les moyens de payer les titulaires : aurons-nous dans le futur plus de moyens pour payer et garder ces nouveaux collègues ?

On part toujours sur des exceptions, or ces exceptions ont tendance à se généraliser...

A. Leclerc : à Rennes, tous les départements de l'université ont demandé des chaires. La présidente indique que l'université de Nantes n'a fait remonter aucune demande, car le CA ne s'est pas encore prononcé.

« Ensemble » : il existe déjà des voies qui permettent le recrutement de collègues étrangers (ou pas) de haut niveau. Faut-il vraiment multiplier indéfiniment des voies ? Quand on présente des dispositifs comme exceptionnels, souvent cela devient la norme. L'idée de dire qu'on va ouvrir la porte, mais qu'on va être vigilant revient en fait à ouvrir la boîte de Pandore. Comment choisir, quand on est en début de carrière, entre deux voies ? L'histoire montre que cette boîte de Pandore ne se refermera pas.

« Ensemble » : Il faut replacer ces articles de la LPR dans leur contexte : la loi a été très largement rejetée par le monde universitaire, ce qui s'est exprimé dans les instances nationales, dans les débats parlementaires, dans les mobilisations nationales et locales, même si ces mobilisations ont connu un coup d'arrêt avec la pandémie et le 1^{er} confinement. La ministre Vidal a d'ailleurs profité de manière opportuniste de la pandémie pour faire passer de force cette réforme rejetée. Paradoxe : tout le monde se demande depuis deux ans où est Vidal et ce qu'elle fait, et quand la ministre s'occupe de nous, c'est pour une réforme dont nous ne voulons pas...

Sous couvert de financements supplémentaires, la LPR introduit des dispositions qui constituent une remise en cause du statut de personnels de l'enseignement supérieur. C'est le cheval de Troie de la loi, à ceci près que les collègues ont très bien vu ce qui se cachait dans le cheval, comme le montre d'ailleurs la consultation. Rappelons pourquoi le statut est crucial dans les services publics : il est la garantie de la continuité du service public, de l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des pressions éventuelles des citoyen-nes bénéficiaires et des

supérieurs hiérarchiques, ce qui est gage d'égalité de traitement des citoyen-nes et de neutralité du service public. S'agissant de l'ESR, le statut permet l'investissement dans le temps long, ce qui est une nécessité, notamment pour la recherche fondamentale.

Les trois articles qui sont l'objet de la discussion aujourd'hui constituent des attaques claires contre ce statut. Les organisations syndicales se sont exprimées très fortement contre ces attaques. Les personnels fonctionnaires vont être aussi fragilisés par ces nouveaux statuts : il ne s'agit pas seulement de précariser les nouveaux collègues entrants. Les exemples des précédents services publics qui ont été privatisés le montrent sans ambiguïté : il n'est pas nécessaire que la majorité des personnels devienne non statutaire pour que l'ensemble des personnels soit précarisé soit dans son statut, soit dans son métier. Castel : déstabilisation des stables¹. Or nous sommes déjà dans une situation critique dans l'ESR, où les taux officiels de personnels contractuels sont les plus élevés de la Fonction publique d'État : 40 % des personnels BIATSS, 30 % des personnels enseignants-chercheurs et enseignants sont contractuels. Les 3 articles discutés peuvent être le point de bascule dans la précarité comme norme.

Deux points essentiels :

- 1) syndicalement nous sommes absolument contre la mise en place à l'université de ces trois articles.
- 2) nous considérons que la consultation donne un résultat CONTRE sans appel. La mise en place même modulée et encadrée de ces dispositions, y compris une seule, ne peut en aucun cas prétendre s'appuyer sur cette consultation. Je serais bien étonnée que les collègues ne se rendent pas compte qu'on les consulte pour faire ensuite l'inverse de ce sur quoi ils se sont collectivement positionnés.

Présidente : veut discuter de la question des recherches interdisciplinaires. La voie de recrutement actuelle avec des sections CNU disciplinaires est une difficulté pour recruter des profils interdisciplinaires. On a des enjeux sur l'interdisciplinarité.

« Ensemble » : concernant l'interdisciplinarité, les dispositifs actuels permettent déjà de recruter des profils interdisciplinaires. Des collègues de l'université encadrent déjà des thèses interdisciplinaires. Le profilage des postes de façon pluridisciplinaire est déjà possible et réalisé. Des postes interdisciplinaires existent déjà au CNRS.

« NUD » : toutes les disciplines ne sont pas représentées au CNRS

Exprime un sentiment personnel : sur l'excellence : difficulté à valoriser l'excellence sans dévaloriser le reste. Distinguer un tout petit nombre de personnes/pousser tout le monde à l'excellence. L'ESR souffre de malthusianisme.

Présidente : il n'est pas possible de demander l'avis du CNU si on recrute directement (la vérification juridique a été faite).

« Ensemble » : on voit bien qu'on n'a pas le choix des conditions... Donc l'idée qu'on pourrait mettre en place ces statuts sous condition tombe à l'eau.

UNSA : l'attractivité de l'université ne réside pas dans le mode de recrutement... Les CDI de mission : ce sont des pansements sur des hémorragies, le problème est qu'on n'a pas les moyens de recruter. Cela reste des sous-statuts, c'est presque indécent de proposer cela à des personnes extrêmement qualifiées. Le rapport présente bien les arguments, mais c'est désespérant d'en être toujours là. L'UNSA considère que la LPR ne garantit pas du tout le financement de l'université pour assurer ses missions d'enseignement et de recherche.

« NUD » : pourrait-on évaluer la capacité des candidats à enseigner ? Réponse : un nombre minimum d'enseignements (64 h).

SNPTES : approuve l'analyse faite dans le rapport. Rappelle que le SNPTES est l'un des rares syndicats à avoir validé la LPR. Mais est absolument contre cet article en reprenant à son compte toutes les critiques formulées. Il est mitigé sur les CDI de mission, mais plutôt contre.

« NUD » (LN) : partage les arguments et inquiétudes exprimées. À Nantes, serons-nous attractifs et compétitifs si on ne le fait pas...

1 Castel, R., 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Fayard, Paris.

La présidence : C'est un choix à faire. Si on n'accepta pas, nous n'aurons pas d'autres postes... Il est prévu d'augmenter le plafond d'emplois pour les universités qui mettent en place ce dispositif...

Discussion sur l'article 5 (recrutement hors CNU) :

« Ensemble » : Attention, présenter cet article comme faisant l'objet d'un rejet fort peut laisser penser que le rejet est moins fort des autres articles. Or la consultation montre clairement que les collègues sont contre les trois articles.

« NUD » : s'il existe des plaintes sur le CNU, c'est étrange qu'on n'essaie pas plutôt de le réformer.

« Ensemble » : se passer du CNU c'est ouvrir la voie au localisme. Si le CNU n'est pas là, bonjour le mandarinat. Si le ministère refuse la possibilité de consulter le CNU, c'est pour préparer sa disparition.

Discussion sur l'article 9 (CDI de Mission) : A. Leclerc rappelle que l'argument du ministère repris par certains est que ce serait plus facile avec ce CDI de mission de louer, d'emprunter, etc.

« NUD » : suggère que, si ça peut favoriser les personnes qui auront ces contrats, soyons pragmatiques, dans la mesure où les intéressés y seront favorables. Ne voit pas pourquoi on s'en priverait.

« Ensemble » : Jusqu'à quand ? Les loueurs vont vite comprendre la différence avec un vrai CDI. Et l'argument devient caduc est-ce qu'un CDI de mission c'est mieux que rien ? D'abord, les loueurs ou les banques se rendront très vite compte que ce sont de faux CDI. Rappelons que jusqu'à il y a quelques années, la règle du CDI après 6 ans de CDD a permis la CDIisation de collègues, mais s'est ensuite retournée contre les autres.

« Ensemble » : l'ESR a la capacité d'inventer de mauvaises solutions aux problèmes qu'il a lui-même créé. D'abord : plus d'argent pour les recherches. Alors : des financements sur projet. Ensuite : plus de postes. Et les projets ne permettent pas de financer des postes statutaires. Alors : recrutons des CDD. Pb : les personnels tournent trop ! Évidemment, on ne veut pas les garder ! Donc des CDI de chantier. Et alors : en quoi y aura-t-il moins de turn-over ? En quoi cela permettra-t-il de résoudre le problème de sous-financement, de précarisation de l'emploi et du salaire des collègues non-titulaires ? En fait on est en train de créer un nouveau problème en prétendant apporter une solution.

« Ensemble » : quelle est la dernière fois où on a titularisé quelqu'un selon la loi Sauvadet à l'université de Nantes ? Réponse : en 2018 de mémoire. Mais on ouvre des concours sur lesquels des contractuels peuvent postuler.

SNPTES : les CDI de mission sont pour les catégories A, pourquoi évoquer les catégories B et C ? Réponse : le décret ne précise pas la catégorie de recrutement.

Le SNPTES est plutôt contre, car c'est une façon progressive de défonctionnariser l'ESR et de petit à petit proposer ces CDI de mission au détriment des postes de fonctionnaires. On va basculer progressivement vers une majorité de contractuels, comme à France Télécom on finit par supprimer les postes de fonctionnaires. C'est cela notre inquiétude.

« Ensemble » : comment allons-nous voter au prochain CA ? Par article ou en paquet ? Réponse : ce n'est pas encore décidé, mais au vu des débats du jour, plutôt article par article. La présidente rappelle que le vote du CA n'est pas une nécessité.

« NUD » : favorable à un vote par article.

« Ensemble » : Qui va payer ces emplois et au détriment de quels postes ?

Présidence : L'état s'est engagé à relever le plafond d'emplois pour ces contrats.